

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Troisième session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 11-14 octobre 2004

## PROJETS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR APPROBATION

Point 8 de l'ordre du  
jour

*Pour approbation*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.3/2004/8-B/2**  
30 août 2004  
ORIGINAL: FRANÇAIS

## INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT – MAURITANIE 10359.0

### Renforcement des moyens d'existence des populations affectées par les sécheresses

Nombre de bénéficiaires	254 000 (dont 134 620 femmes)
Durée du projet	36 mois (janvier 2005–décembre 2007)
<b>Coût (dollars E.-U.)</b>	
Coût total pour le PAM	20 069 917
Coût total des produits alimentaires	6 683 708
Volume de l'aide alimentaire	32 131 tonnes

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest (ODD): M. M. Darboe

Attaché de liaison principal, ODD: M. T. Lecato tél.: 066513-2370

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



## RESUME

La Mauritanie a connu ces dernières années un phénomène de variabilité climatique. Les ménages pratiquant l'agriculture traditionnelle dans la zone agro-pastorale du pays sont devenus au fil des ans très vulnérables aux aléas de la pluviométrie, à cause de techniques inadaptées. La sécheresse de 2002, la pire qu'ait connue le pays depuis 1984, a été particulièrement éprouvante pour ces ménages. Malgré des conditions climatiques plus favorables en 2003, la sécurité alimentaire demeure fragile en raison des conséquences durables qu'a eu la sécheresse sur les modes de vie du monde rural: faiblesse des rendements agricoles, destruction du cheptel, stocks semenciers à reconstituer, surendettement des ménages, prix élevés des denrées.

Depuis 1998, le PAM a mis en oeuvre quatre opérations d'urgence pour faire face à des sécheresses, des inondations et des intempéries qui ont frappé plus de 80 pour cent des ménages de la zone agro-pastorale. Le PAM souhaite maintenant entreprendre une opération qui permette de réduire la vulnérabilité des populations touchées et d'améliorer la capacité d'intervention en cas de nouvelle crise pendant la période 2005–2007.

L'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) cadre avec la priorité stratégique 2 du PAM. Elle correspond également aux points III et V des Engagements renforcés du PAM en faveur des femmes. L'aide alimentaire servira à prépositionner des vivres dans des villages vulnérables et à sécuriser les capacités productives à travers la maîtrise de l'eau et le maraîchage. L'intervention, qui s'inscrira dans le prolongement de l'opération d'urgence 10249.0, ciblera 33 communes du centre-sud de la Mauritanie devenues particulièrement vulnérables.

## PROJET DE DECISION\*

Le Conseil approuve l'IPSR Mauritanie 10359.0, "Renforcement des moyens d'existence des populations affectées par les sécheresses" (WFP/EB.3/2004/8-B/2).

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



## CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. La Mauritanie est un pays saharo-sahélien au climat aride, appartenant à la catégorie des pays en développement et à déficit vivrier. En 2003, la population du pays s'élevait à 2,6 millions de personnes et le revenu national brut par habitant était de 410 dollars E.-U. par an. Selon le rapport mondial sur le développement humain établi par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Mauritanie se situait en 2003 au 154ème rang sur 175 pays considérés.
2. La pauvreté en Mauritanie est principalement rurale: 70 pour cent des ménages ruraux vivent en dessous du seuil de pauvreté, selon les statistiques du PNUD. Cette pauvreté se concentre dans les zones méridionales du pays pratiquant l'agriculture pluviale: l'Aftout, l'Affolé, le Sud de Kankossa et le Sud des deux Hodhs. Les travaux réalisés par l'Unité d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV) du PAM, FEWS-Net et l'Observatoire de la sécurité alimentaire (OSA) montrent que cette pauvreté est associée à une sécurité alimentaire précaire.

### Opérations d'assistance en cours

3. La Mauritanie bénéficie actuellement des activités menées dans le cadre du programme de pays d'un montant de 26,9 millions de dollars couvrant la période 2003–2008, qui s'articule autour de trois activités fondamentales: appui à l'éducation de base, appui nutritionnel aux mères et aux enfants vulnérables, appui au développement rural. La Mauritanie a aussi, pendant les années 2003–2004, été destinataire de 80 pour cent de l'assistance prévue au titre de l'opération d'urgence régionale Sècheresse au Sahel, dont le budget s'élève à 24,7 millions de dollars.

### Analyse de la situation

4. La Mauritanie est très sensible aux aléas pluviométriques; il s'y produit des sécheresses répétitives, surtout dans les régions agro-pastorales méridionales qui sont confrontées à une insécurité alimentaire chronique.
5. Dans la zone agro-pastorale, l'agriculture traditionnelle se pratique à la fois sur les cultures pluviales (diéri) pour le mil, le sorgho et le niébé, et sur les cultures de décrue (walo) dans les bas-fonds, derrière les digues et diguettes. L'élevage est souvent associé à cette agriculture de subsistance et contribue à la sécurité alimentaire des ménages.
6. Le processus continu de dégradation de l'environnement s'est accéléré au cours des trois dernières décennies. Cette fragilité du milieu place la Mauritanie en situation de catastrophe naturelle lors de sécheresses ou d'inondations, dans un contexte de grande pauvreté et de vulnérabilité des populations rurales.
7. La Mauritanie a connu plusieurs années de sécheresse entre 1998 et 2003, et un accident climatique en janvier 2002 (froid et pluies exceptionnelles), qui ont causé des pertes massives de bétail et fragilisé les potentialités agricoles dont dépendent les ménages ruraux. Les différentes études ACV exécutées pendant cette période révèlent que ces épisodes climatiques ont provoqué une détérioration de l'alimentation des ménages et une forte augmentation de la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans. Afin de répondre à de telles situations, le PAM a lancé quatre opérations d'urgence depuis 1999.



8. La sécheresse de 2002 a été la pire qu'ait connue la Mauritanie depuis 1984. Elle a fortement perturbé les conditions de vie des ménages ruraux et s'est traduite par un niveau de production céréalière inférieur de 49 pour cent à la moyenne enregistrée sur la période 1987–2001, selon les données du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel datant d'octobre 2002. Une étude ACV effectuée en octobre 2002 avait mis en évidence un taux de malnutrition aiguë de 21,7 pour cent chez les enfants de moins de 5 ans, ce qui avait justifié le déclenchement de l'opération d'urgence 10249.0.
9. Les prévisions de récolte optimistes faites en octobre 2003 ne se sont pas complètement réalisées à cause des séquelles laissées par la sécheresse et de la forte expansion d'une chenille parasitaire (la sésamie) dans les cultures de décrue et de derrière barrage. Malgré l'amélioration des conditions culturales, la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans s'élevait toujours à 17,9 pour cent en octobre 2003, dépassant largement le taux de 13,5 pour cent considéré comme structurel en Mauritanie.
10. En octobre 2003, 32 pour cent des ménages enquêtés par l'Unité ACV dans les zones traditionnellement agricoles se trouvaient dans une situation alimentaire très difficile et dans l'incapacité de couvrir leurs besoins alimentaires pour l'année 2004. Ces ménages, vivant essentiellement de l'agriculture pluviale, sont les plus affectés par les mauvaises campagnes agricoles successives. Plus de 40 pour cent de ces ménages sont dirigés par une femme.
11. Les ménages en situation alimentaire difficile, dont les revenus avaient chuté de 50 pour cent à cause de la sécheresse, ont eu recours à des stratégies de survie peu durables telles que la vente d'actifs, l'endettement et la migration. Ces ménages ont particulièrement souffert de la perte d'actifs productifs, plus précisément des bêtes de trait indispensables à l'agriculture attelée et au maraîchage. Leur consommation alimentaire demeure inadéquate ou minimale, et dépend à hauteur de 30 pour cent de l'aide alimentaire.
12. Les études ACV du PAM, du FEWS-Net et de l'OSA coïncident sur le fait qu'en dépit de l'amélioration de la production en 2003, il subsiste un niveau élevé d'insécurité alimentaire dans certaines zones, directement lié aux séquelles de trois années consécutives de sécheresse.

### **Politiques et programmes de redressement du gouvernement**

13. La Mauritanie a adopté en 2001 un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté qui fait de la lutte contre la pauvreté en milieu rural une priorité nationale. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2003–2008 vise à contribuer à la réalisation des objectifs fixés dans le cadre stratégique.
14. Le gouvernement a mis en œuvre un plan national d'urgence pour répondre aux effets de la sécheresse de 2002. Le plan prévoyait la distribution gratuite et la vente à prix subventionné de denrées, ainsi que des activités à haute intensité de main-d'œuvre. L'opération d'urgence 10249.0 a été réalisée dans le cadre de ce plan.
15. La mise en œuvre du plan national d'urgence témoigne de la volonté du gouvernement de répondre aux besoins urgents que peuvent créer les sécheresses. Toutefois, les initiatives gouvernementales visant à réduire la vulnérabilité des populations rurales à de tels risques demeurent limitées par le manque de moyens matériels et financiers.



## Pertinence de l'assistance

16. La stratégie du programme de pays en cours, axée principalement sur le secteur social, ne permet pas un traitement adéquat de la problématique du redressement après les sécheresses. L'IPSR constituera donc une réponse adaptée aux besoins spécifiques créés par les sécheresses successives de ces dernières années, et permettra d'atténuer les effets des crises potentielles dans les zones régulièrement touchées par des catastrophes naturelles. L'IPSR représentera un soutien non négligeable au renforcement des moyens de subsistance des populations rurales qui sont structurellement sujettes à l'insécurité alimentaire.
17. L'assistance du PAM vise à sécuriser la disponibilité et l'accessibilité des denrées alimentaires pour les populations confrontées à des conditions productives défavorables et aléatoires.

---

## STRATEGIE D'EXECUTION

### Stratégie générale

18. La stratégie de mise en œuvre proposée pour l'IPSR s'appuie sur l'expérience acquise dans l'opération d'urgence 10147.0, l'opération d'urgence régionale 10249.0, et l'activité fondamentale 3 "Développement rural" du programme de pays. L'IPSR a été formulée par une mission pluridisciplinaire en mars et avril 2004.
19. Les recommandations initiales de l'évaluation indépendante de l'opération d'urgence 10249.0, effectuée en décembre 2003, ont également été prises en considération, parmi lesquelles:
  - adapter le système de ciblage et de distribution de vivres au sein des villages en tenant compte des mécanismes de solidarité traditionnels.
  - renforcer le personnel du PAM afin d'assurer un meilleur suivi des activités.
20. L'assistance sera répartie entre une composante secours et une composante redressement. La composante secours doit permettre d'assurer le positionnement de denrées dans les villages les plus vulnérables, à travers la création de stocks alimentaires villageois de sécurité (SAVS). Elle sera complétée par la composante redressement, axée sur la mise en place d'actifs productifs (MPAP) et le renforcement des capacités par des activités vivres pour la formation (VPF) en faveur d'une meilleure maîtrise des eaux de surface et du développement du maraîchage.
21. Conformément aux recommandations de la mission de formulation, l'IPSR ne comprend pas de volet social, car les besoins de cette nature sont couverts par le programme de pays en cours d'exécution. De plus, les capacités de mise en œuvre des partenaires du PAM en matière de nutrition ne permettent pas d'élargir les interventions dans ce domaine.
22. Les activités à caractère social représentent la majorité des activités engagées au titre du programme de pays, dont 51 pour cent des ressources sont consacrées aux cantines scolaires, et 13 pour cent aux groupes vulnérables. La démarche de l'IPSR est plus orientée vers une redynamisation des systèmes productifs, et poursuit l'objectif d'une plus grande disponibilité alimentaire à terme au niveau des ménages.



## Besoins des bénéficiaires

23. Les deux programmes d'aide alimentaire d'urgence mis en œuvre en 2002 (opération d'urgence 10147.0) et 2003 (opération d'urgence 10249.0), qui sont venus s'ajouter au programme de pays, ont amélioré la disponibilité immédiate des vivres, et enrayé la détérioration des conditions de vie des populations rurales les plus exposées à l'insécurité alimentaire. Toutefois, les besoins demeureront élevés pour les années à venir en raison de l'incidence négative des dernières sécheresses sur la sécurité alimentaire des ménages.
24. L'IPSR se déroulera dans certaines zones ayant une forte vulnérabilité structurelle à l'insécurité alimentaire qui ont été repérées suite aux études menées par le PAM (ACV) et l'OSA pendant la période 2001–2004. L'assistance prévue au titre de l'IPSR bénéficiera aux groupes les plus affectés par les sécheresses récurrentes de ces dernières années, particulièrement les femmes et les petits agro-pasteurs pratiquant l'agriculture pluviale et le petit élevage.
25. L'IPSR est programmée sur une période de trois ans, qui correspond à la durée nécessaire pour accompagner les bénéficiaires dans leurs efforts pour reconstituer des actifs productifs agricoles dans les villages. La composante redressement se fonde sur une approche centrée sur la concertation et la proximité avec les bénéficiaires. Elle nécessite un engagement dans la durée afin de favoriser l'appropriation des réalisations par les bénéficiaires.

## Rôle de l'aide alimentaire

26. L'aide alimentaire permettra d'apporter des vivres pendant la période de soudure aux communautés villageoises situées dans les zones agro-pastorales structurellement déficitaires. Le pré-positionnement de stocks alimentaires villageois de sécurité constituera pour les populations une garantie d'accessibilité aux vivres.
27. L'assistance a une fonction incitative en ce qu'elle favorise la réalisation de travaux communautaires et la création d'actifs productifs nécessaires à l'amélioration des conditions de production, à travers quatre activités principales: maîtrise des eaux de surface, maraîchage, approvisionnement en eau potable et formation.

---

## APPROCHES DE L'INTERVENTION

### Ciblage

28. L'IPSR sera mise en œuvre au Brakna, au Gorgol, en Assaba et au Hodh El Gharbi, les quatre principales régions qui se sont caractérisées par une vulnérabilité élevée au cours des trois dernières années. Les activités cibleront quelque 1 400 villages dans 33 communes qui présentent un niveau de vulnérabilité "élevé" et "extrême". Le calcul du nombre de personnes vulnérables a été réalisé en appliquant le taux de vulnérabilité de la commune au chiffre estimé de la population de la commune.
29. En Mauritanie, il est d'usage de redistribuer les vivres, à l'intérieur de la famille comme du village. Ainsi, le ciblage des bénéficiaires se limitera-t-il à l'entité du village: à charge pour les communautés, appuyées par les partenaires opérationnels, d'assurer la gestion interne du SAVS et de l'assistance MPAP/VPF aux groupes les plus vulnérables.



30. Le ciblage retenu s'appuie plus spécifiquement sur les éléments suivants: les résultats d'une mission d'enquête (mars/avril 2004)<sup>1</sup>, et le degré de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire déterminé à l'échelle de la commune par l'OSA entre mars 2001 et mars 2004.

### **Approches mises en œuvre**

31. L'approche retenue pour l'IPSR vise à intégrer, dans les villages sélectionnés, les activités de prévention et d'atténuation des effets des catastrophes (dotation du SAVS) avec les actions de redressement (création d'actifs sécurisant les conditions productives des communautés). Cette intégration permettra de fournir des vivres aux populations, tout en les accompagnant dans la reconstitution de leur capacité productive.
32. Afin de limiter la duplication d'actions et d'éviter la concentration d'une part disproportionnée de l'assistance sur une même zone, la mise en œuvre de l'IPSR se fera exclusivement dans les 33 communes recensées comme étant les plus vulnérables. L'activité fondamentale 3 "développement rural" du programme de pays sera réalisée dans les communes présentant une vulnérabilité modérée et dans les régions du sud, non ciblées par l'IPSR.
33. La volonté délibérée de limiter l'IPSR à un nombre restreint de mesures, tant pour ce qui concerne la composante secours que la composante redressement, s'explique par le choix d'accorder la priorité à une démarche de reconstitution des avoirs alimentaires et productifs dans des communautés particulièrement démunies.
34. L'IPSR prévoit la constitution d'une réserve alimentaire d'urgence qui apportera la flexibilité nécessaire pour parer à d'éventuelles crises alimentaires dans la zone d'intervention. La mise en place progressive des SAVS se fera sur trois ans, à un rythme d'environ 500 par an. Dans les villages ne disposant pas encore d'un SAVS, la réserve alimentaire sera utilisée pour l'atténuation des effets des situations d'urgence: exceptionnellement, par des distributions gratuites, mais de préférence, par la constitution d'un SAVS.

### **Engagements renforcés en faveur des femmes**

35. Les femmes sont majoritairement impliquées dans les activités de MPAP de l'opération d'urgence 10249.0. Cette pratique sera renforcée dans les activités de MPAP de l'IPSR. Le fait que les SAVS soient actuellement principalement gérés par les hommes s'explique par la tradition et par le taux d'analphabétisme beaucoup plus important chez les femmes rurales.
36. Conformément au point III des Engagements renforcés en faveur des femmes, les activités de MPAP sont conçues de façon à permettre aux femmes de bénéficier des actifs productifs créés, et particulièrement de l'installation de périmètres maraîchers. Ceux-ci seront mis en place et gérés par des coopératives féminines.
37. Conformément au point V des Engagements renforcés en faveur des femmes, la mise en place du SAVS sera conditionnée au respect de la parité hommes-femmes au sein des comités de gestion. Les formations prévues pour expliquer le fonctionnement et les mécanismes de ces stocks apporteront un soutien plus marqué aux femmes.

---

<sup>1</sup> L'équipe de consultants, accompagnée par les administrateurs du bureau de pays du PAM, le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) et les ONG, a visité les huit régions d'exécution du programme de pays 2003–2008 et de l'opération d'urgence 10249.0 (Trarza, Brakna, Gorgol, Tagant, Assaba, Guidimagha, Hodh el Gharbi et Hodh Charghi).





38. Les femmes de certains villages sont contraintes de marcher tous les jours pendant plusieurs heures pour aller chercher de l'eau pour le ménage. Le surcreusement des puits ou des puits sera entrepris en fonction de la pénurie d'eau potable dans les villages.

### Évaluation des risques

39. Les risques majeurs susceptibles d'influer fortement sur l'exécution de la présente intervention du PAM sont principalement d'ordre naturel: climat et invasion acridienne. L'IPSR permettra d'améliorer la capacité d'intervention du PAM en cas de crise alimentaire provoquée par ces phénomènes pendant la période 2005–2007.
40. Les faiblesses ou les lacunes des partenaires d'exécution ou des communautés cibles seront réduites au minimum grâce aux rencontres d'échange prévues dans le cadre du processus de cogestion des programmes que le PAM entend mettre en place. Une bonne gestion des vivres destinés aux populations comme une utilisation rationnelle des ressources sont une garantie supplémentaire du succès de l'intervention.

### Buts et objectifs

⇒ *Objectif global*

41. L'IPSR vise à réduire la vulnérabilité des populations les plus sensibles aux aléas climatiques.

⇒ *Objectifs spécifiques*

42. L'IPSR vise à:
- accroître la capacité de gérer les chocs et de subvenir aux besoins alimentaires essentiels;
  - améliorer la disponibilité et l'accessibilité des denrées alimentaires pendant la période de soudure pour les catégories les plus vulnérables.
43. Ces objectifs coïncident avec les priorités stratégiques du PAM et notamment la priorité stratégique 2 "protéger les moyens de subsistance dans les situations de crise et renforcer la résistance aux chocs".

---

## PLAN D'EXECUTION PAR COMPOSANTE

### Principales composantes de l'intervention

44. La mise en œuvre de l'IPSR est articulée autour de deux orientations: la composante secours et la composante redressement, qui mobiliseront respectivement 40 pour cent et 60 pour cent environ des ressources.
45. La composante secours sera réalisée en dotant progressivement les SAVS de 6 tonnes de céréales dans les quelque 1 400 villages des 33 communes retenues. Elle comprendra également la constitution d'une réserve alimentaire d'urgence de 3 200 tonnes, qui servira ponctuellement à l'atténuation des effets d'éventuelles crises alimentaires dans les zones de l'intervention. Cette réserve pourra également être utilisée pour venir en aide à certaines communautés confrontées à des situations exceptionnelles de vulnérabilité à l'insécurité



alimentaire. Cette démarche s'appuiera largement sur les acquis des partenaires d'exécution du PAM dans leurs zones d'intervention respectives.

46. La composante redressement prévoit des activités de MPAP et comporte deux volets principaux: i) la maîtrise des eaux de surface avec la création et/ou la réhabilitation de petits barrages; ii) l'hydraulique villageoise avec le surcreusement ou la création de puits pour le maraîchage et l'accès à de l'eau potable.
47. La mise en œuvre des deux composantes sera accompagnée d'activités de formation permettant l'acquisition des connaissances nécessaires à une gestion pérenne des réalisations, particulièrement à la gestion des SAVS et au bon usage (entretien, protection) des ouvrages de rétention d'eau et des périmètres de cultures.

## Bénéficiaires

48. L'assistance alimentaire prévue au titre de l'intervention concerne 254 000 personnes (53 pour cent de femmes et 47 pour cent d'hommes) habitant les communes ciblées. Chaque année, de janvier à mars, 190 000 personnes recevront des vivres dans le cadre des activités de MPAP; 19 000 d'entre elles participeront également à des activités VPF. Pendant la période de soudure (de mai à août), 64 000 personnes seront bénéficiaires des SAVS.
49. Le tableau suivant indique le nombre moyen de bénéficiaires de l'IPSR par année:

<b>TABLEAU 1: BÉNÉFICIAIRES PAR TYPE D'INTERVENTION</b>				
<b>Moyenne par année</b>				
<b>Type d'intervention</b>	<b>Nombre de bénéficiaires</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Période d'intervention</b>
MPAP/VPF	190 000	89 300	100 700	janvier-mars
SAVS	64 000	30 080	33 920	juin-août
<b>Total annuel</b>	<b>254 000</b>	<b>119 380</b>	<b>134 620</b>	

## Barème des rations et assortiment alimentaire

50. Pour les activités de la composante secours, la dotation des SAVS se fera sur la base d'une allocation journalière de 500 grammes de céréales par personne, pour une durée de soudure de 90 jours, et une moyenne de 130 personnes vulnérables par village; ce calcul correspond à une allocation moyenne indicative totale de 6 tonnes par village. La ration fournira un apport de 1 456 kcal par jour et par personne.
51. Les activités de la composante redressement seront entreprises selon le principe de la mise en place d'actifs productifs. La ration alimentaire a été calculée sur la base d'une allocation familiale pour cinq personnes fixée à 2 500 grammes de blé, 200 grammes de légumineuses, 100 grammes d'huile végétale et 25 grammes de sel iodé par jour. Les vivres seront distribués aux participants sous forme de rations sèches à emporter. La ration fournira un apport de 1 768 kilocalories par jour. Elle a une fonction incitative pour les participants aux travaux d'entraide communautaire.



52. Pour les activités de formation, les participants recevront des rations individuelles quotidiennes de 500 grammes de blé, 40 grammes de légumineuses, 20 grammes d'huile végétale et 5 grammes de sel iodé. La ration fournira un apport de 1 768 kilocalories par jour et par personne. Elle servira à compenser le coût d'opportunité à la charge des personnes suivant les formations.
53. Le tableau ci-dessous récapitule les rations par type d'intervention.

<b>TABLEAU 2: ASSORTIMENT ALIMENTAIRE PAR TYPE D'INTERVENTION</b>					
<b>Composition de l'assortiment alimentaire quotidien (grammes)</b>					
<b>Type d'intervention</b>	<b>Blé</b>	<b>Légumineuses</b>	<b>Huile végétale</b>	<b>Sel iodé</b>	<b>kcal/jour/ personne</b>
MPAP/VPF	500	40	20	5	1 768
SAVS	500	0	0	0	1 456

54. Du fait de l'absence de moulins dans certains villages et des frais encourus par les bénéficiaires, il est recommandé qu'une partie du blé reçu en vrac au port de Nouakchott et destiné au volet redressement soit moulu et reconditionné au fur et à mesure de l'apparition des besoins. Cette farine pourrait aussi être enrichie par adjonction de compléments en micronutriments (PREMIX). Cette proposition devrait être étudiée en détail en raison des coûts additionnels qu'elle représente et de ses conséquences en termes de logistique.

### **Sélection des activités**

55. La composante secours de l'IPSR mobilisera environ 40 pour cent de la totalité des ressources. La mise en place des SAVS se fera de façon progressive par tranches annuelles d'environ 500 stocks. Le but ultime est que le mode opératoire s'appliquant aux SAVS permette le renouvellement annuel du stock initial au moment des récoltes, de manière à sécuriser la disponibilité et l'accessibilité de denrées lorsque les prix augmentent pendant l'hivernage.
56. La réserve alimentaire d'urgence apportera la flexibilité nécessaire pour faire face à d'éventuelles crises dans la zone d'intervention. Elle a aussi pour objet, compte tenu de la mise en place progressive des SAVS, de pouvoir parer à des situations de crise —soit par la constitution rapide d'un stock alimentaire villageois de sécurité, soit, plus exceptionnellement, par des distributions gratuites.
57. La composante redressement mobilisera environ 60 pour cent des ressources pour des activités de mise en place d'actifs productifs et vivres pour la formation.
58. L'intégration des activités des composantes secours et redressement passera par le couplage, dans la plupart des villages, des opérations liées aux SAVS avec celles de création d'actifs productifs. Les dotations permettront de couvrir les besoins pour la réalisation, dans chacun des villages, d'un ouvrage de rétention d'eau (digues, petits barrages, diguettes), d'un périmètre maraîcher et d'un puits. Les activités MPAP serviront également à construire les magasins qui abriteront les SAVS.



59. Le tableau ci-dessous présente les besoins alimentaires pour toute la durée de l'IPSR:

<b>TABLEAU 3: BESOINS ALIMENTAIRES TOTAUX PAR TYPE D'INTERVENTION (tonnes)</b>						
<b>Type d'intervention</b>		<b>Besoins</b>				
<b>Couverture (jours/an)</b>		<b>Blé</b>	<b>Légumineuses</b>	<b>Huile végétale</b>	<b>Sel iodé</b>	<b>Total</b>
MPAP	60	17 100	1 368	684	171	<b>19 323</b>
VPF	30	855	69	35	9	<b>968</b>
SAVS	90	8 640	0	0	0	<b>8 640</b>
<b>Total partiel</b>		<b>26 595</b>	<b>1 437</b>	<b>719</b>	<b>180</b>	<b>28 931</b>
Réserve alimentaire d'urgence		3 200	0	0	0	<b>3 200</b>
<b>Total</b>		<b>29 795</b>	<b>1 437</b>	<b>719</b>	<b>180</b>	<b>32 131</b>

### Mécanismes d'approbation des activités

60. Les mécanismes d'approbation des activités seront affinés à partir des expériences en cours (programme de pays, opération d'urgence) et tiendront compte de la programmation des activités et de leur mise en œuvre.
61. La phase d'identification et d'approbation implique un travail de concertation et de dialogue avec les responsables administratifs et politiques des organismes décentralisés, les différents intervenants (services techniques, projets d'assistance bilatérale, CSA, ONG), et plus particulièrement avec les populations. Les activités proposées dans le cadre de l'IPSR correspondent à des attentes des communautés de base. Elles se rapprochent également des activités classiques susceptibles d'être entreprises dans ces écosystèmes marginaux et dégradés.
62. L'identification et la planification des interventions conduites conjointement par le PAM et ses partenaires d'exécution veilleront à éviter des duplications avec d'éventuelles activités de développement menées dans les communes ciblées.

### Dispositions institutionnelles et sélection des partenaires

63. Les activités identifiées et proposées pour l'IPSR s'intègrent dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la Mauritanie et tiennent compte du Plan stratégique (2004–2007) du PAM. Les organisations des Nations Unies, les bailleurs de fonds bilatéraux, plusieurs ONG internationales et nationales (*World Vision*, Fédération luthérienne mondiale, OXFAM, ACORD, SLODA) mènent déjà des interventions dans cette zone considérée comme la plus pauvre et la plus sensible à l'insécurité alimentaire.
64. L'existence d'une capacité de mise en œuvre et de suivi des activités sur le terrain constitue la condition préalable de l'instauration de partenariats entre le PAM et les organismes d'exécution. À la lumière des expériences récentes, trois critères revêtent une importance particulière: i) la nature et le niveau des apports du partenaire; ii) les capacités d'encadrement technique des interventions; et iii) les moyens et les capacités logistiques.



65. L'apport d'articles non alimentaires (ciment, fer, pelles, pioches, grillage, etc.) est un gage important de la réussite de la mise en œuvre. La complémentarité des apports non alimentaires fournis par les partenaires constituera un élément déterminant du futur partenariat. Dans la mesure de ses capacités, le PAM complétera les articles non alimentaires fournis par ses partenaires pour l'achat de ciment et d'outils.
66. Le PAM, le CSA, le Ministère du développement rural et de l'environnement et les ONG ont fait une analyse approfondie de la gestion des vivres, des articles non alimentaires et de la mise en œuvre des activités du programme de pays et de l'opération d'urgence. Des propositions visant à mettre en place une cogestion efficiente ont été soumises à l'approbation des parties concernées, qui ont déjà donné leur accord de principe.
67. Cette cogestion s'appliquera aussi bien aux ressources qu'à la mise en œuvre (logistique, identification, suivi, évaluation) de tous les projets appuyés par le PAM. Des memoranda et protocoles d'accord seront signés par les différentes parties avant le démarrage des opérations. Des outils pertinents de gestion ont été préparés et seront mis à la disposition des partenaires du PAM.
68. Le PAM prendra les dispositions nécessaires au renforcement des capacités opérationnelles de ses bureaux auxiliaires. L'expérience du partenariat acquise aux cours des deux dernières années ainsi qu'un début de cogestion ont donné des résultats très encourageants. La collaboration avec l'OSA et FEWS-Net sera renforcée.
69. Le Ministère des affaires économiques et du développement assurera la coordination générale de l'IPSR. Les ONG internationales et nationales (*World Vision*, Fédération luthérienne mondiale, OXFAM, ACORD, SLODA), du fait de leur travail de proximité et de leur capacité de suivi des communautés, apparaissent comme les partenaires les plus aptes à contribuer à la mise en oeuvre de l'IPSR; elles exécuteront 80 pour cent des activités de l'intervention. Les critères de répartition tiendront compte des avantages comparatifs des intervenants et de leurs zones d'action respectives. Cependant, le gros des activités d'aménagement hydro-agricole et de maraîchage sera exécuté par l'ONG *World Vision*, qui dispose de plus de moyens et d'expérience.
70. Quant au CSA, outre ses capacités logistiques, il dispose de quelques moyens opérationnels (apports techniques et financiers) lui permettant d'exécuter certaines microréalisations (construction de puits, de petits barrages et digues de rétention d'eau), suivant la mission que le gouvernement lui a assignée en mars 2001. Il y aura lieu d'associer aussi les services régionaux du Ministère du développement rural et de l'environnement et de tenir compte de ses projets pour arriver à une coordination effective des interventions sur le terrain.
71. Le comité de pilotage du programme de pays présidé par le Ministère des affaires économiques et du développement et les comités régionaux de développement présidés par les gouverneurs des régions constituent des cadres appropriés de concertation, de coordination et d'intégration de l'IPSR avec les autres activités du PAM et avec celles des autres intervenants. Un comité technique de suivi composé de représentants du CSA, du Ministère du développement rural et de l'environnement et du PAM sera chargé de la programmation annuelle des activités au niveau central.

## Renforcement des capacités

72. Le renforcement des capacités s'appliquera en premier lieu au suivi de la question de la sécurité alimentaire. À cet effet, le PAM se propose d'établir une coopération plus étroite avec l'OSA.



73. Le PAM contribuera au renforcement des capacités des ONG internationales et nationales et des services techniques régionaux, plus particulièrement en apportant un appui logistique, dans le cadre des protocoles d'accord relatifs aux activités spécifiques à l'opération.
74. Le PAM contribuera également au renforcement des compétences dans les villages en organisant des formations destinées aux membres des structures chargées de la conduite et du suivi des activités (comités de gestion, associations villageoises, etc.).

### **Dispositifs logistiques**

75. Dans le cadre de l'IPSR, la réception des vivres se fera soit au niveau du port de Nouakchott à l'arrivée d'une cargaison, soit au niveau des "Grands moulins de Mauritanie" à Nouakchott, en fonction des contrats conclus.
76. De ces deux points de réception, les denrées seront réexpédiées vers le magasin central du PAM à Nouakchott, dont la capacité sera relevée à 5 000 tonnes, et les magasins du CSA au niveau central et régional.
77. Le renforcement des capacités logistiques, selon une méthode de co-gestion avec l'organisme de contrepartie (CSA), sera primordial pour améliorer la maîtrise et le contrôle des stocks, aussi bien à Nouakchott qu'à l'intérieur du pays. Cette gestion conjointe permettra d'assurer un suivi continu de l'acheminement de vivres, dès la réception jusqu'à leur livraison aux bénéficiaires, suivant le modèle déjà mis en place dans plusieurs pays du Sahel.
78. Par ailleurs, la gestion conjointe de tous les entrepôts à Nouakchott, et de tous les points de stockage à l'intérieur du pays, permettra d'améliorer le contrôle et l'élaboration des rapports afin de responsabiliser le personnel concerné. L'installation prochaine du système d'analyse et de suivi des mouvements de produits (COMPAS) donnera une base solide à la co-gestion.
79. La Fédération nationale des transports, le CSA et, occasionnellement, des sociétés de transport privées, effectuent le transport pour le compte du PAM à l'intérieur du pays. Cinq camions 4X4 du PAM et un petit nombre de pick-up seront également affectés au transport depuis les magasins régionaux/points de livraison avancés jusqu'aux sites de distribution. Dans le cadre du renforcement de sa capacité de transport, le bureau du PAM continuera à rechercher des financements en vue de l'achat de camions (4X4, 10 tonnes) supplémentaires.
80. Le PAM continuera de recruter de façon temporaire des moniteurs/contrôleurs chargés de seconder les agents du CSA sur le terrain qui s'occupent du suivi des distributions, et d'accompagner les camions à chaque sortie.
81. Le taux de transport intérieur, d'entreposage et de manutention (TIEM) de l'IPSR est de 136 dollars par tonne. Le calcul tient compte de l'utilisation par le PAM de sa propre flotte de camions et la location directe de magasins d'entreposage à Nouakchott.

### **Suivi, établissement de rapports et évaluation**

82. Les activités de suivi-évaluation suivront la méthode de gestion axée sur les résultats. Une étude de référence sera effectuée avant le démarrage de l'IPSR. Elle permettra de recueillir, au préalable, les informations de base qui serviront à mesurer les effets directs de l'intervention liés à la priorité stratégique 2. L'impact de l'opération sera analysé, en fin d'opération.



83. Le PAM, en collaboration avec l'OSA et les partenaires de terrain, mettra en place un système de suivi de sites sentinelles répartis dans la zone d'intervention pour 2004. Un calendrier détaillé des formations nécessaires, des outils utiles au suivi et à l'établissement de rapports, des opérations de collecte des données, entre autres, sera préparé au début de l'IPSR. Les enquêtes serviront à suivre l'évolution de l'opération en utilisant les indicateurs de performance détaillés dans le résumé du cadre logique figurant à l'annexe III. Les données régulièrement obtenues seront consolidées annuellement par le PAM à Nouakchott en vue de la préparation des rapports normalisés sur les projets et autres rapports demandés par le siège du PAM et par les donateurs.
84. Un examen interne à mi-parcours des activités de l'IPSR sera exécuté à la mi-2006. Avec d'autres données statistiques, cet examen permettra de déterminer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'opération, et de guider d'éventuels ajustements dans la mise en œuvre.
85. Les capacités humaines, matérielles et financières des bureaux auxiliaires du PAM seront renforcées afin de permettre un suivi plus rapproché des interventions. Afin de pallier la pénurie de moyens des services techniques du Ministère du développement rural et de l'environnement, les bureaux auxiliaires du PAM organiseront avec les partenaires une concertation permanente pour des tâches d'identification, de suivi et de certification.

### **Mesures de sécurité**

86. La Mauritanie est actuellement en Phase I du plan de sécurité des Nations Unies. Tout changement de la situation politique sera pris en compte dans le plan d'intervention en cas d'urgence du PAM. Tous les membres du personnel du bureau du PAM en Mauritanie ont bénéficié d'une formation à la sécurité.
87. Le bureau de pays a fait installer en 2003 et 2004 des radios VHF et HF sur tous les véhicules et camions du PAM. Un système de messagerie électronique ainsi que quatre téléphones satellitaires sont installés dans les bureaux auxiliaires.

### **Stratégie de retrait**

88. L'IPSR s'inscrit dans une dynamique destinée à permettre aux populations de récupérer et de s'approprier des actifs. L'action menée sur l'ensemble des 33 communes les plus affectées devrait, au terme de ces trois années, faire baisser fortement leur degré de vulnérabilité et les tirer hors du cycle de la pauvreté structurelle.

### **Mécanisme d'intervention d'urgence**

89. L'IPSR prévoit des mécanismes souples que le PAM pourrait déclencher en cas de crise d'une ampleur équivalente à celles des pluies de janvier 2002 ou des inondations de 2003. En cas de crise d'ampleur nationale, les activités de l'IPSR et du programme de pays serviront de base à la préparation d'une éventuelle intervention d'envergure.





---

## **PROPOSITION BUDGETAIRE ET APPORTS NECESSAIRES**

90. Les besoins totaux en vivres seront de 32 131 tonnes sur trois ans. Le coût total pour le PAM s'élèvera à 20 069 917 dollars, dont 16 951 445 dollars correspondant aux coûts opérationnels directs, 1 805 487 dollars aux coûts d'appui directs et 1 312 985 dollars aux coûts d'appui indirects.

---

## **RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF**

91. Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver l'IPSR dans les limites du budget figurant aux annexes I et II.





## ANNEXE I

<b>VENTILATION DES COÛTS DU PROJET</b>			
	<b>Quantité (tonnes)</b>	<b>Coût moyen par tonne (dollars)</b>	<b>Valeur (dollars)</b>
<b>COÛTS POUR LE PAM</b>			
<b>A. Coûts opérationnels directs</b>			
Produits <sup>1</sup>			
– Blé	29 795	187	5 571 667
– Légumineuses	1 437	286	410 982
– Huile végétale	719	950	683 060
– Sel iodé	180	100	18 000
<b>Total, produits</b>	<b>32 131</b>		<b>6 683 708</b>
<b>Transport extérieur</b>			<b>4 907 958</b>
<b>Total, TIEM</b>			<b>4 360 427</b>
<b>Autres coûts opérationnels directs</b>			<b>999 352</b>
<b>Total, coûts opérationnels directs</b>			<b>16 951 445</b>
<b>B. Coûts d'appui directs (voir l'annexe II pour les détails)</b>			<b>1 805 487</b>
<b>Total, coûts d'appui directs</b>			<b>18 756 932</b>
<b>C. Coûts d'appui indirects (7 pour cent)</b>			<b>1 312 985</b>
<b>COÛTS TOTAUX POUR LE PAM</b>			<b>20 069 917</b>

<sup>1</sup> Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits peut varier en fonction de la disponibilité des produits.



## ANNEXE II

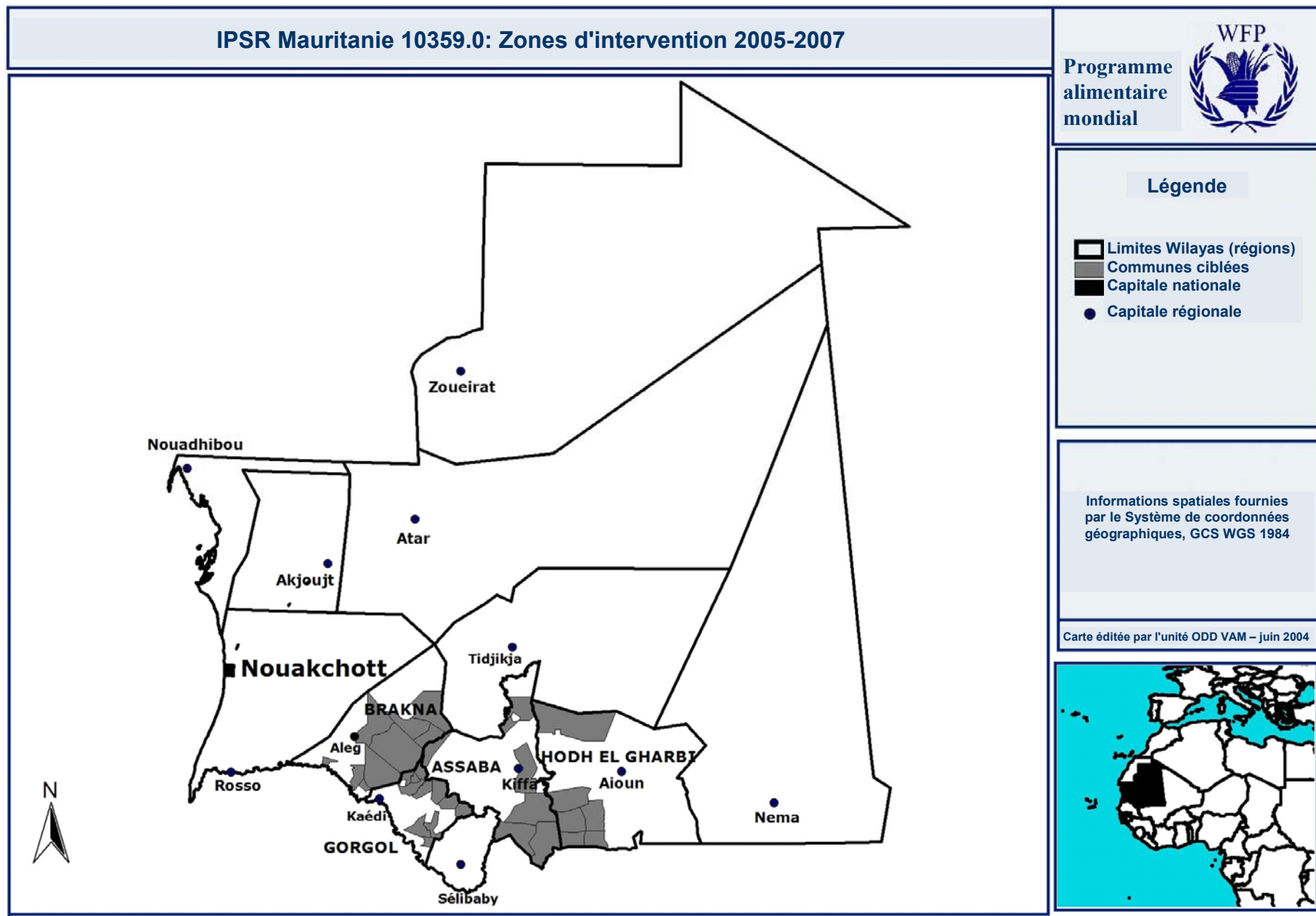
<b>BESOINS D'APPUI DIRECTS (dollars)</b>	
<b>Dépenses de personnel</b>	
Administrateurs internationaux	835 800
Personnel national des services généraux	289 067
Personnel temporaire	21 000
Heures supplémentaires	3 000
Volontaires des Nations Unies (internationaux)	340 620
Voyages officiels du personnel	40 000
<b>Total partiel</b>	<b>1 529 487</b>
<b>Dépenses de bureau et autres coûts récurrents</b>	
Location des locaux	36 000
Services collectifs	18 000
Fournitures de bureau	30 000
Communications et services TI	40 000
Assurance	7 500
Réparation et entretien du matériel	15 000
Entretien des véhicules et coûts d'exploitation	70 000
<b>Total partiel</b>	<b>216 500</b>
<b>Équipement et autres coûts fixes</b>	
Matériel TC/TI	19 500
<b>Total partiel</b>	<b>19 500</b>
<b>Étude de base sur la gestion axée sur les résultats</b>	<b>40 000</b>
<b>TOTAL, COÛTS D'APPUI DIRECTS</b>	<b>1 805 487</b>



## RÉSUMÉ DU CADRE LOGIQUE—IPSR MAURITANIE 10359.0 (2005–2007)

Hiérarchie des résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses/risques
<p><b>Impact</b></p> <p>Protéger les moyens de subsistance dans les situations de crise et renforcer la résistance aux chocs.</p>		
<p><b>Effets directs</b></p> <p>Capacité accrue de gérer les chocs et de subvenir aux besoins alimentaires essentiels.</p> <p>Plus grande disponibilité et meilleure accessibilité des vivres pendant la période de soudure pour les catégories de personnes les plus vulnérables.</p>	<p><b>Indicateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pourcentage des dépenses des ménages consacré à l'alimentation.</li> <li>➤ Pourcentage de ménages consommant moins de trois repas par jour.</li> <li>➤ Pourcentage de ménages consommant moins de quatre aliments différents.</li> <li>➤ Pourcentage de ménages ayant vendu des reproducteurs pour s'alimenter.</li> </ul>	<p>Renforcement effectif des capacités du gouvernement et des ONG dans le domaine de l'encadrement des activités.</p> <p>Le gouvernement et les ONG fournissent les articles non alimentaires en quantité suffisante et en temps voulu.</p> <p>Le gouvernement et les ONG mènent des activités de lutte contre le criquet pèlerin et la sésamie.</p> <p>Pleine implication de l'OSA dans le suivi des résultats du projet.</p>
<p><b>Produit clé</b></p> <p>Les bénéficiaires ciblés ont participé aux activités de création d'actifs et aux activités génératrices de revenus appuyées par une aide alimentaire.</p>	<p><b>Indicateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de bénéficiaires participant aux activités de création d'actifs et aux activités génératrices de revenus (par sexe).</li> <li>➤ Nombre d'actifs créés par typologie de projet (digues, périmètres maraîchers, puits).</li> <li>➤ Proportion de femmes dans les comités de gestion.</li> </ul>	





Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

---

## **LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT**

ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
COMPAS	Système de suivi, de traitement et d'analyse des mouvements des produits
CSA	Commissariat à la sécurité alimentaire
IPSR	Intervention prolongée de secours et de redressement
MPAP	Mise en place d'actifs productifs
ONG	Organisation non gouvernementale
OSA	Observatoire de la sécurité alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SAVS	Stocks alimentaires villageois de sécurité
SLODA	Structure locale pour le développement de l'Affolé
TIEM	Transport intérieur, entreposage et manutention
VPF	Vivres pour la formation